



## REALISER VOS MISSIONS

## EN TOUTE SECURITE

Dans le contexte sanitaire actuel d'épidémie liée au Covid-19 :

Nous souhaitons vous communiquer les informations utiles et indispensables pour vous permettre d'exécuter votre mission dans de bonnes conditions de santé et de sécurité et favoriser ainsi son bon déroulement.

Ces informations, dispensées en amont de la mission, sont aussi l'occasion de vous rappeler l'importance de nous avvertir si vous constatez des dysfonctionnements au cours de votre mission.



[sante-securite-interim.fr](https://sante-securite-interim.fr)

La CPNSST est la Commission Paritaire Nationale Santé Sécurité au Travail de la branche du travail temporaire. Elle est composée de l'organisation représentant les professionnels du recrutement et de l'intérim Prism'emploi, et des organisations syndicales représentatives des salariés intérimaires CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT, CGT-FO, UNSA.

# CPNSST

Commission Paritaire Nationale  
de Santé et de Sécurité au Travail



## AVANT DE DEMARRER VOTRE MISSION



**Consultez la fiche métier** qui concerne l'emploi que vous allez occuper sur <https://travail-emploi.gouv.fr/Elle> vous permettra de vérifier la mise en œuvre par l'entreprise utilisatrice des mesures de protection contre le Covid-19 sur votre lieu de mission.



**Conformez-vous aux instructions**, notamment celles relative à la sécurité, qui vous sont données par l'entreprise utilisatrice dans laquelle vous allez effectuer votre mission, et respectez-les.



**Assurez personnellement votre propre sécurité et celle de vos collègues** en respectant strictement les gestes barrières et consignes sanitaires qui vous sont données.



**Surveillez tous les symptômes** éventuels du Covid-19 **et informez-nous** le plus rapidement possible si vous présentez des symptômes.



**Soyez attentifs aux messages de prévention** transmis par votre agence d'emploi, notamment sur les mesures barrières.



## PENDANT VOTRE MISSION



Assurez-vous auprès de la personne chargée de vous accueillir (réfèrent...) de l'entreprise utilisatrice, des mesures de protection qu'elle a mises en place pour assurer la protection et la sécurité des salariés dans le cadre de l'épidémie de Covid-19.

**Veillez à bien respecter les mesures barrières**, notamment vous laver fréquemment les mains avec du savon ou les désinfecter avec une solution hydro-alcoolique s'il n'y a pas de point d'eau à proximité et respecter une distance d'au moins un mètre avec vos collègues.

**Assurez-vous de la mise en place par l'entreprise utilisatrice des règles de distanciation (au moins 1 m)** sur le poste de travail et dans les lieux communs (accueil, vestiaires, réfectoires, sanitaires... ).

**Portez les équipements de protection individuelle (EPI) requis pour le poste**, qui sont fournis par l'entreprise utilisatrice (masque, gants...) pour votre sécurité et demandez leur remplacement le cas échéant.

**Assurez-vous que les outils, matériels et engins que vous allez utiliser sont désinfectés quotidiennement**, notamment s'ils sont utilisés par plusieurs salariés.

**Prenez contact immédiatement avec nous** si vous êtes ou si vous pensez avoir été contaminé et contactez un médecin.

**Alertez-nous** si les mesures de protection et vos conditions de travail ne vous permettent pas de travailler en toute sécurité, notamment en cas de changement de poste.



## APRES VOTRE MISSION

Afin de nous permettre de prendre contact avec l'entreprise utilisatrice, merci de nous indiquer si :



**Les mesures de protection**, notamment les mesures barrières, ont bien été mises en place par l'entreprise utilisatrice.



**Vous pensez avoir les symptômes du Covid-19**, dans un but de prévention.



**Vous avez constaté des dysfonctionnements :**

- Défaut d'accueil et de formation à la sécurité,
- Absence d'information sur les mesures barrières,
- EPI non conformes ou non fournis,
- Non-respect des règles de distanciation,
- Absence de mise à disposition de points d'eau ou de fourniture de gel hydro-alcoolique ...).

**ATTENTION :** Les risques classiques (chute, choc, coupure, brûlure... ) peuvent être accrus pendant la période de Covid-19 en raison de nouvelles embauches, changements de postes, réorganisations du travail, surcharge de travail. Les règles habituelles de santé et de sécurité sont toujours de rigueur.

**SOYEZ VIGILANTS !**



## RAPPEL DES GESTES BARRIERES

### 4 GESTES POUR SE PROTEGER ET PROTEGER LES AUTRES DU CORONAVIRUS :

1. Se laver régulièrement les mains
2. Tousser ou éternuer dans son coude
3. Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter
4. Saluer en respectant la distanciation sociale 1 m minimum , ne pas serrer les mains





## COMMENT PORTER SON MASQUE CORRECTEMENT ?

### Avant de mettre son masque :



- Se nettoyer les mains avec un gel hydro alcoolique ou de l'eau et du savon

### Pendant que vous portez le masque :



- Couvrez votre bouche et votre nez. Assurez-vous qu'il n'y a pas d'espace entre votre visage et le masque.
- Evitez de toucher le masque. Si vous le faites nettoyer de nouveau vos mains.
- Remplacez votre masque par un nouveau dès qu'il est humide normalement toutes les 4 heures.
- Ne réutilisez pas les masques à usage unique . Lavez les autres à 60 degrés.

### Pour jeter le masque :



- Retirez le masque par les cordelettes.
- Jetez le masque immédiatement dans un bac fermé
- Lavez vous les mains

**Plus d'informations :** <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/masques-grand-public>



Je soussigné (e) M .....

déclare avoir pris connaissance du guide COVID-19

Fait à Paris, le

Signature :



**N'hésitez pas à nous alerter** si vous constatez des dysfonctionnements, en cours ou en fin de mission, aux coordonnées ci-après

- absence d'information sur les mesures barrières,
- défaut de formation à la sécurité,
- EPI non conformes ou non fournis,
- non-respect des règles de distanciation,
- absence de mise à disposition de points d'eau ou de fourniture de gel hydro-alcoolique...



Coordonnées de l'agence